



Un service des TPC depuis le 9.12.2018 (4 ans)

Conférence de presse

24 janvier 2023

Personnes de contact

- Grégoire Praz, Directeur des TPC SA, 079 736 00 65
- Gilles Cottet, Président du Comité de pilotage MobiChablais, 079 607 44 33
- Hugues Romain, Chef de projet MobiChablais, resp. développement aux TPC SA, 079 786 50 15

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour son 4^{ème} anniversaire en décembre, le bus MobiChablais a franchi la barre du millionième passager annuel !

Après 4 ans d'exploitation et au moment de préparer le renouvellement de la convention qui lie 8 communes du Chablais et les TPC, le comité de pilotage et les TPC tirent un bilan globalement positif du service de bus urbain MobiChablais. Une croissance continue de la fréquentation, malgré une baisse liée au covid en 2020, confirme que ce modèle d'offre de transport public, unique en Suisse par son service à la demande, répond à un besoin de la population du Chablais.

Le réseau de bus urbain MobiChablais a été lancé par 4 communes Aigle, Ollon, Monthey et Collombey-Muraz en décembre 2018. L'offre s'est progressivement étoffée et depuis l'année dernière Bex, Yvorne, Massongex et Troistorrents ont rejoint le réseau MobiChablais qui compte actuellement 16 lignes de bus urbains. Depuis 2021, avec en précurseurs les élèves de Collombey-Muraz et d'Ollon, les principaux transports scolaires des communes participantes ont été progressivement inclus dans les bus horaires MobiChablais.

Le bilan est positif

Année	Voyageurs
2019	386'458
2020	372'167
2021	527'149
2022	1'136'887

« Le millionième passager MobiChablais de l'année 2022 est monté dans le bus début décembre » explique Hugues Romain, chef du projet aux TPC. Après une légère baisse en année covid, une reprise en 2021, la fréquentation a plus que doublé en 2022, à la satisfaction de son comité de pilotage composé des représentants des communes participantes. « Cela s'explique bien entendu par

l'introduction des 4 communes supplémentaires et de leurs transports scolaires, mais pas seulement : la période post covid a séduit de plus en plus de clients aussi sur les lignes existantes. Par ailleurs, la fréquentation dans certaines communes nouvellement desservies a de loin dépassé nos prévisions, à l'instar de la commune de Bex qui a vu la desserte de sa gare, initialement sur demande, systématisée à peine un an après son introduction. » complète Hugues Romain.

Les chiffres des arrêts sur demande confirment également que ce service, unique en Suisse, répond à un vaste éventail de besoins en mobilité des habitants du Chablais. Pour rappel, les bus MobiChablais construisent en temps réel leur itinéraire en fonction des demandes des clients aux heures extrêmes de la journée, le dimanche ainsi que toute la journée dans certaines zones périphériques, comme par exemple la zone industrielle d'Aigle ou le hameau d'Antagnes. Environ 20 % de la totalité du trafic est assurée par les dessertes sur demande.

Année	Demandes d'arrêt
2019	34'486
2020	54'753
2021	69'503
2022	83'448

« Si tous les arrêts du réseau étaient systématiquement desservis, les coûts pour les communes augmenteraient de plus de 6 millions de francs annuellement, sans valeur ajoutée notable. Dit autrement, sans le système innovant de MobiChablais, l'excellente amplitude horaire et le maillage fin du réseau de transports publics de l'agglomération chablaisienne n'auraient pas été rendus possibles. » rappelle Hugues Romain.

Un service à 12.6 millions

Le coût de cette offre de mobilité à 8 communes s'élèvera en 2023 à env. 12.6 millions de francs, financés par les usagers, les communes et les cantons de Vaud et du Valais. Les problèmes de budget relatés par la presse en fin d'année passée sont en cours de règlement notamment avec les deux communes concernées par un amendement. Une procédure budgétaire prévisionnelle en adéquation avec les délais d'élaboration des budgets communaux sera mise en application au terme du premier trimestre 2023. Parallèlement, la stratégie de poursuite de la croissance du trafic sera optimisée afin de réduire la part des indemnités communales.

Pour rappel, les TPC facturent les coûts réels et ne font pas de bénéfice comme le prévoit la législation sur le fonctionnement des réseaux urbains. Le renouvellement de la convention pour 5 ans fin 2023 est en cours de discussion pour prise de décision par les communes d'ici le mois de juin prochain. « En dépit des divers renchérissements liés notamment à la conjoncture actuelle, le comité de pilotage a décidé à l'unanimité de ne pas baisser les prestations et de maintenir l'offre pour les prochaines années » indique Gilles Cottet, Président du Copil de MobiChablais.

Deux années de stabilisation

La nouveauté du service pour les TPC avec les bus à la demande, l'augmentation de l'offre, la reprise des scolaires dans les courses à l'horaire ont généré lors de leur introduction quelques difficultés d'exploitation qui ont impacté nos clients. « La majorité des problèmes rencontrés est aujourd'hui résolue. Cependant, les TPC souhaitent encore augmenter la qualité des prestations, et ont décidé en conséquence de consolider le service existant et de ne plus développer le réseau avant 2025, ni au niveau des horaires, ni au niveau d'une extension vers d'autres communes » indique Grégoire Praz, Directeur des TPC.

Un tarif incitatif disponible dès février

Dès le mois de février, les communes qui le souhaitent pourront proposer à leurs habitants un prix préférentiel pour 120 trajets en bus MobiChablais. En test actuellement, cette formule sera mise en place dès le mois de février pour les habitants de la commune de Collombey-Muraz. Le prix pour 120 trajets est de CHF 30.- (avec abo 1/2 tarif) et CHF 40.- en tarif normal. Au choix, le client pourra utiliser une carte individuelle ou l'application TPC Mobile, sur un compte client unifié. « S'il choisit la carte, l'utilisateur devra « badger » en montant dans le bus et c'est ainsi que le trajet sera validé et payé. S'il choisit l'app mobile, il procède comme d'habitude, puis à la place du paiement par carte de crédit, le trajet MobiChablais sera automatiquement déduit du compte client. » explique Grégoire Praz. « Le nouveau prix préférentiel est une incitation à l'utilisation du service et chaque commune qui le souhaite pourra le proposer à ses habitants » complète Gilles Cottet.

Un moyen de paiement sans smartphone dès le printemps

En parallèle, une carte magnétique avec 10 trajets « pré-payés » sera en vente dans les gares TPC dès le printemps. « Il s'agit là d'offrir une solution plus simple qu'actuellement pour les personnes qui n'ont pas de smartphone. » explique Hugues Romain.

Les trajets sur les cartes pré-payées restent aux prix actuels soit CHF 2.40 avec ½ tarif et CHF 3.- au tarif normal pour 1 heure de trajet en bus MobiChablais.

Pour les personnes ayant un smartphone, le moyen le plus pratique pour acheter un trajet MobiChablais reste l'application TPC Mobile qui propose un système d'achat « rapide ».

Enfin, un projet d'harmonisation tarifaire intercantonal est en cours de discussion, afin de simplifier les tarifs du réseau, aujourd'hui à cheval sur deux systèmes de tarification cantonale totalement différents.

Trait d'union entre deux cantons, reliant 23 communes et employant près de 400 personnes, les TPC se tiennent au service de toute une région en adaptant leurs activités aux besoins de sa population.

Annexes : – plans du réseau MobiChablais 2023

– slides de présentation de la conférence de presse : possibilité de transmission par mail

Bex, le 24 janvier 2023